



Blessures suite à un accident de la route

Par **gysounette**, le **18/06/2008** à **10:56**

J ai eu un accident de la route fin aout 2007 avec mon mari qui conduisait le véhicule. Assuré tous risques, je suis actuellement en litige avec mon assurance qui a mandaté un médecin expert qui dis que mes blessures sont des antécédents médicaux de 1990 et 1994, et que donc aucune indemnisation n est possible. J ai demande aussi d utiliser la protection juridique recours qui m est refusé car le gan ne va pas attaquer le gan ?
Que dois je faire ?

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008** à **21:27**

Consultez ce lien. (expertise médicale judiciaire)
<http://www.anmsr.asso.fr/anmsr00/49/hamonet.html>
J ai demande aussi d utiliser la protection juridique recours qui m est refusé car le gan ne va pas attaquer le gan
Le serpent ne va pas se mordre la queue tout de même !
N'avez vous pas une protection juridique générale ou une autre PJ qui traîne dans un contrat auprès d'une autre compagnie ?
Cordialement